



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 14/02/2024  
Reçu en préfecture le 14/02/2024  
Publié le  
ID : 057-245700695-20240212-D2024\_14\_SI-AR

## DECISION 2024-14

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

Le marché de prestations de services pour « l'organisation du 25<sup>e</sup> Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France » est conclu le 12 février 2024 avec la société Global Mediacom à 57155 MARLY, pour un montant de 22 800 € H.T. soit 27 360 € T.T.C.

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 12 février 2024

Le Président,

Michel PAQUET

*Decisions / Publication sur le site de la CCCE, le 06 AOUT 2024*